



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 13 MAI 2026
ID : 033-213302078-20260430-202647-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026.47 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2026

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	22 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	29 AVRIL 2026
Conseillers présents	26	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	M. Lucas BEURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe				
VEYSSIERE André, Adjoint				
CARRERE Sophie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
RICHEFORT Julie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
FLAHAUT Serge, Adjoint		X		M. Thierry DUBREUIL
SARRAUTE Valérie, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CARO Chantal, CM				
SIMON Eric , CM				
CHEDEVILLE Maud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIBERT Ainhoa, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM				
BANYMANDHUB Sarah, CM				
GUEGAN Malo, CM				
LEBRUN Estelle, CM				
LAGENEBRE Olivier, CM				
JESSON Yasmina, CM				
BEURAIN Lucas, CM				
PIERRE Julia, CM		X		Mme Julie RICHEFORT
De NARDI Jean-Paul, CM				
SICARD Hélène, CM				
MONTAUBAN Frédéric, CM				
VENEZIA Monique, CM				
JOURDAN François, CM				



Délibération 2026.47

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 reçu par les services fiscaux ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 21 avril 2026 ;

Considérant l'exécution et le résultat budgétaire de l'année 2025,

Considérant la nécessité d'augmenter le produit total souhaité de 520 000,00€ qui peut se résumer comme suit :

CFU 2025	Base effectives 2025 notifiées	Taux votés en 2025	Base prévisionnelles 2026 d'imposition notifiées	Taux proposés en 2026	Produits prévisionnels correspondants pour 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 343 887	39,58%	5 452 000	48,92%	2 667 118,00€
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	67 450	48,52%	67 800	59,98%	40 666,00€
Taxe d'habitation (TH)	70 839	16,79%	69 800	20,75%	14 484,00€
TOTAL					2 722 268,00€

Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés 29, Pour, 0 contre, 0 Abstention

DECIDE

- D'APPROUVER les taux d'impositions des taxes locales directes pour l'année 2026 comme suit :**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	48,92%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	59,98%
Taxe d'habitation	20,75%

- DE CHARGER Monsieur le Maire de transmettre l'état 1 259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente délibération.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Lucas BEURAIN



Fait à Izon, le 29 avril 2026
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

«certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
«informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr